Extradés.

La gendarmerie de Tourcoing a remis samedi après-midi entre les mains des gendarmes de Tourcoing les extradés dont les noms suivent : Pouchard Prosper, 57 ans, né à Wiers, poursuivi par le parquet de Tournai, pour vol et sortant de la prison d'Amiens ; Jacques Vandérécem, 55 ans, boucher, né à Gouzhuren, poursuivi par le parquet de Bruxelles pour vol qualifié; Adrien Loeef, 21 ans, né à Gand, garçon d'écurie, recherché par le parquet de Gand pour vols et Egeraet Edgard, 37 ans, né à Courtrai, boulanger, réclamé par le parquet de Bruxelles, pour escroqueries.

Sur le parcours de la gendarmerie au Mont-à-Leux ce dernier individu a tenté de s'évader, il aurait peut-être réussi si le gendarme Caby ne s'en était aperçu à temps.

Un autre incident s'est produit à la frontière, les gendarmes venaient de remettre ces quatre individus à leurs collègues de Mouscron, quand le nommé Vanderedes, profitant du moment où l'on faisait monter deux de ses collègues dans la voiture cellulaire, brisa ses chaînes et prit la fuite à travers champs.

Les gendarmes se mirent immédiatement à sa poursuite, mais ils ne parvinrent pas à l'arrêter.

Photographie Artistique et Industrielle
81, rue Desurmont, TOURCOING
près le Nouvel Hôtel-de-Ville
Portraits soignés depuis 7 fr. la douzaine, émaillés et bombés, avec un grand comme prime gratuite.
Portraits artistiques, au charbon, spécialité de la maison.
Réduction aux militaires et aux personnes participant à la Fete du Centenaire.
On opère par tous les temps.
81, RUE DESURMONT, TOURCOING

RONCQ

LE FESTIVAL

Malgré le temps très incertain, le festival international d'harmonies, de fanfares et d'orphéons qui a eu lieu hier à Roncq, avait attiré dans cette commune, une foule considérable d'étrangers, et a réussi au delà de toute espérance.

Les habitants de Roncq, ont bien fait les choses ; ils avaient à cœur de recevoir dignement les nombreux étrangers qui leur ont rendu visite et disons de suite qu'ils ont pleinement réussi.

A presque toutes les fenêtres, les couleurs nationales étaient arborées. Près de la gare et à l'extrémité de la rue de Lille, deux arcs de triomphe avaient été élevés, sur lesquels figuraient les instructions traditionnelles : Honneur aux étrangers.

Les réceptions

A partir de deux heures, les environs de la gare présentaient une grande animation. Les sociétés à leur arrivée, étaient reçues par de dévoués commissaires et se dirigeaient ensuite vers la maison commune où les vins d'honneur leur étaient offerts.

Dans la salle de réception, nous avons remarqué MM. Leurent, maire; Vienne et Lepoutre, adjoints, ainsi que plusieurs conseillers municipaux, qui leur ont souhaité la bienvenue.

Après la réception

Les sociétés se dirigeaient vers l'endroit désigné, pour la revue.

La réception s'est prolongée jusque quatre heures, et, à ce sujet, il est bon de dire que ce retard n'incombe à personne, car les dimensions de la salle de réception ne permettent pas de faire entrer plus d'une société à la fois.

La revue

La revue a été passée par les membres du conseil municipal et de la commission du festival. Sur leur passage, toutes les musiques jouaient la *Marseillaise*.

A ce moment, le soleil a daigné se montrer un peu et les brillants uniformes de tous genres ainsi que les bannières étincelantes, formaient un coup d'œil absolument charmant.

Toutes les sociétés au nombre de 45 avaient tenu leurs engagements et ont été remarquées pour leur bonne tenue,

Le défilé

Aussitôt la revue terminée, le cortège s'est mis en marche dans l'ordre que nous avons déjà indiqué et a suivi l'itinéraire suivant : rues de Lille, de Billemont, de la Latte, des Arts et de Lille vers le faubourg.

Dans le défilé, nous avons particulièrement remarqué la bonne tenue et l'air martial des pompiers de Tourcoing, de Comines (France) et de Neuville-en-Ferrain ; ainsi que des sociétés de musique suivantes : la musique municipale de Roncq, l'Harmonie de Bondues, la Jeune Fanfare de Moulins-Lille, l'harmonie de Linselles, la Grande Fanfare et la Grande Harmonie de Roubaix, l'harmonie du Blanc Seau, la Philarmonique de Comines (France), la fanfare des Intimes et la fanfare du Point Central de Tourcoing.

Le cortège a suivi l'itinéraire que nous avons indiqué, au milieu des acclamations de la foule de plus en plus compact. Jamais peut-être on a vu tant de monde à Roncq.

Aussitôt après le défilé, le festival a commencé sur les différents kiosques établis dans les parcs de M. Jul en Lagachse, ancien maire de Roubaix, de M. Jules Desurmont et sur la place.

Le Festival

Le Festival a été ouvert sur le kiosque de la Grande-Place par l'*Union des Trompettes* de Tourcoing. L'Harmonie du Blanc-Seau qui s'est fait entendre sur ce kiosque a obtenu un vif succès.

Il est bon de dire que grâce au dévouement de son zélé directeur : M. Guillaume, cette société, qui comprend 75 exécutants progresse de jour en jour. Les deux morceaux exécutés par elle ont été très goûtés du public qui ne lui a pas ménagé ses applaudissements les plus chaleureux.

Sur le kiosque du parc de M. Julien Lagache, c'est l'harmonie municipale de Roncq qui s'est fait entendre la première et a rendu d'une façon parfaite, sous la direction de M. Rédélé, les *Dragons de Villards*, de Maillart. C'est aux acclamations de la foule que la Grande Harmonie de Roubaix, s'est fait entendre sur ce kiosque.

La renommée de cette société que dirige avec autant de talent, son éminent directeur M. J. Koszul n'est plus à faire. Les morceaux inscrits au programme, ont été joués par elle avec ce fini et cet ensemble qui caractérisent depuis longtemps sa valeur, et nous nous joignons aux applaudissements enthousiastes du public.

Le temps et l'espace nous font défaut, pour décerner à chaque société, leur part d'éloges, disons cependant que sur le kiosque du parc de M. Jules Desurmont, l'*Avenir lyrique*, directeur M. Tontain ; la fanfare des *intimes*, de Tourcoing, directeur M. Géminick, et la Philarmonique de Comines, directeur, M. Deliège, se sont fait chacune vigoureusement applaudir pour leur remarquable exécution.

Le soir, les illuminations des kiosques et bon nombre d'habitations particulières ont été très réussies.

La maison commune sur la façade de laquelle couraient de nombreuses rampes de gaz, présentait un bel aspect.

A l'heure où nous écrivons ces lignes, la fête bat son plein. Les habitants de Roncq ne se feront pas faute de féliciter tout particulièrement M. Leurent, maire, ainsi que ses collègues de la commission organisatrice.

Nous donnerons dans notre numéro de demain le détail du tirage des primes qui n'a eu lieu que très tard dans la soirée. — F.

LE NORD

UN DRAME DE L'IVRESSE
A LA MADELEINE

Depuis le mois d'octobre dernier, un couple illégitime était venu demeurer dans une chambre garnie du premier étage de la maison portant le numéro 173 de la rue de Marquette, au hameau de Berkem.

L'homme se nomme Hector Guyot, il est âgé de 22 ans, la femme s'appelle Marie Lequenne, 40 ans, séparée de son mari qui habite Roubaix.

Avant le drame

Les deux amants s'énivraient souvent et les querelles surgissaient fréquentes dans ces jours d'ivrognerie.

Samedi après-midi, la femme Lequenne était partie dans un cabaret lorsque Guyot, qui est occupé comme homme de peine chez M. Demetter, scieur, alla la chercher pour la faire rentrer avant de reprendre son travail.

La femme Lequenne refusa d'obtempérer à cet ordre et tandis que son amant allait à son ouvrage, elle entra dans divers cabarets, ayant à son bras un bébé de 11 mois.

A neuf heures du soir elle était dans un état d'ivresse très accentuée et était venue s'échouer dans le cabaret du *Jacotot* où elle s'était attablée à côté de plusieurs personnes à qui vainement elle avait demandé à boire.

C'est à cette même heure que Guyot revenant de son atelier et n'ayant pas trouvé sa maîtresse au logis vint au *Jacotot*.

Il avait aussi fait quelques libations. Il alla s'asseoir et sans adresser une seule parole il prit quelques consommations et sortit.

Le drame

A peine fut-il sorti que la femme Lequenne se leva pour partir. Un déchargeur de bateaux la voyant tituber, lui offrit de l'accompagner; le brave homme craignait, à juste raison, que l'ivrognesse vint à tomber et à blesser son enfant.

A *peine avait-il fait quelques* mètres que Guyot, qui ne s'était pas éloigné, se jeta sur elle et lui administra une raclée formidable à coups de poings et de coups de pied.

Le déchargeur n'eût que le temps de prendre l'enfant qu'il remit à son père dès que ce dernier fut un peu apaisé La distance qui sépare *le cabaret de la maison où habitent le* couple ne compte pas plus de cinq cents mètres. L'homme et la femme mirent plus de deux heures à la franchir et les coups tombèrent dru pendant tout le trajet. Il était minuit lorsqu'ils rentrèrent au logis.

La femme ne savait plus marcher, il fallut l'assistance de la propriétaire pour la faire monter à sa chambre. Elle se plaignait et demanda à boire, on lui donna de l'eau qu'elle absorba avidement. Elle avait du sang sur la figure, ses cheveux et ses vêtements étaient en désordre. On la coucha tout habillée sur son lit, Guyot prit place avec l'enfant à côté d'elle.

Morte

Le propriétaire qui couche dans une chambre contiguë n'entendit plus aucun bruit, mais ayant des doutes il s'était levé de bonne heure et lorsque, à trois heures, Guyot voulut sortir il l'en empêcha et le fit remonter à sa sa chambre où il l'accompagna. La femme Duquenne était étendue sur le plancher et déjà elle était presque froide.

On alla chercher le garde-champêtre qui fit avertir M. Renard, commissaire de police et tous deux se rendirent à Berkem et arrêtèrent Guyot.

M. Chompensin, médecin, ne tarda pas à arriver. Il constata le décès qu'il attribue à une fracture de l'os frontal. La malheureuse portait en outre de nombreuses ecchymoses sur tout le corps. Guyot, arrêté, fut conduit aussitôt à la chambre de sûreté de la Madeleine.

Descente du parquet

M. Vitry, juge d'instruction, accompagné de son greffier, M. Plancq, s'est rendu hier après midi à Berkem. Il a confronté le meurtrier avec sa victime.

Guyot a avoué avoir donné des coups de poing, mais il a nié avoir agi avec préméditation.

Après cette confrontation, Guyot a été conduit à la prison de Lille par les gardes de *La Madeleine*.

Les causes de la mort

On suppose que la fracture de l'os frontal qui a amené la mort de la femme Duquenne est dû à un coup violent de la tête contre une pierre. Ce coup a été porté par Guyot qui aurait tenu sa maîtresse par les cheveux et l'aurait cogné avec une grande force sur le pavé.

Ce qui rend cette supposition très vraisemblable, c'est qu'on a trouvé dans une des poches de Guyot, une tresse de faux cheveux que portait la femme Lequenne.

Le cadavre a été transporté ce matin à la morgue aux fins d'autopsie.

L'enfant qui a été recueilli par des voisins va être envoyé à l'Hospice-Général.

DOUAI

Somain. — Hier soir, Louis Dassonville, ouvrier serrurier chez M. Mio-Legay à Somain, en voulant rattraper ses chevaux qui s'enfuyaient, tomba si malheureusement que la voiture lui passa sur les jambes. Il a eu la cuisse droite cassée.

VALENCIENNES

Abscon. — La société de tir à la carabine Flobert « Les Amis Réunis » informe le public qu'elle donne son tir annuel du 20 Mai au 16 Août en son stand chez M. Richez André, sur la Place. 100 francs de prix en espèces au plus haut point et à la *belle balle. Un règlement sera affiché* dans la salle de tir.

AVESNES

Hautmont. — La gendarmerie recherche un individu d'origine belge, ayant travaillé pendant quelque temps, chez M. Huart, maître de carrières à Sous-le-Bois Maubeuge. Cet individu était venu à Hautmont demander du travail à Camille Meurand et Blanchard Désiré, briquetiers. Après être resté quelques instants avec eux il profitait de ce qu'ils étaient à leur travail pour entrer dans leur baraque en faisant sauter l'une des planches qui la fermait et leur prendre montre, bottines et autres objets d'une valeur de 70 francs.

Ohain. — Les préposés Lacay et Vrand ont arrêté à Ohain lieu dit Chemin Leroy, Joseph Tenrin, Ernest Beaufort et *Victor Deflorenne, sans* profession, demeurant à Fourmies, qui tentaient d'introduire en fraude diverses marchandises; les trois fraudeurs ont été écroués à la maison d'arrêt d'Avesnes.

DUNKERQUE

L'AFFAIRE TREMBLIÉ

Crimes de trois mille lieues. — Arrivée de Mme Farbos. — Confrontation avec Tremblié.

Au sujet de cette émouvante affaire qui se dessine de plus en plus, nous ne pouvons pour l'instant, donner que peu de nouveaux renseignements; mais d'ici à ce soir lundi, peut-être aurons-nous un coup de scène à relater.

En effet, Mme Farbos, a dû arriver à Dunkerque cette nuit, venant de Bordeaux par le train entrant en gare à 12 h. 18.

Dimanche matin, à 9 heures, elle sera confrontée dans le cabinet de M. le juge d'instruction avec Tremblié qu'elle accuse d'avoir assassiné son mari.

Des révélations importantes seront faites au cours de cette instruction.

Qui sait si le mystérieux détenu qui perd chaque jour de son assurance n'entrera pas dans la voie des aveux ?

Les charges qui pèsent sur Tremblié sont paraissent si accablantes qu'il aura en tous cas bien de la peine à se retirer du mauvais pas où il s'est placé.

Il y a quelques jours, il a voulu raconter une histoire fomentée en prison pour sa défense; mais cela n'a fait que le charger davantage encore.

Comme il avait demandé à être séparé des autres détenus et qu'avec raison, on redoutait qu'il ne se suicidât, on lui a donné deux compagnons détenus — *deux moutons* — qui veillent sur lui jour et nuit.

Chronique maritime. — Le steamer français *Rio-Négro*, des Chargeurs-Réunis est parti de Montévideo le 6 juin ayant à bord 2,800 balles pour Roubaix-Tourcoing-Fourmies, 106 balles laines pour le Hâvre et diverses marchandises pour Dunkerque et le Hâvre.

— Le steamer anglais *Imaum* est parti de Suez le 7 juin, allant de Bombay à Dunkerque avec coton et diverses marchandises.

— Le steamer anglais *Courtfield* est parti de Pénin le 7 juin allant de Bombay à Dunkerque avec coton et diverses marchandises.

Meukeghem. — Les dimanche 17, lundi 18 et mardi 19 juin aura lieu en cette commune un grand tir à la carabine Flobert offert par la société des Carabiniers, en son local, chez M. Jérôme Sagheraert, aux sociétés et amateurs étrangers. Il y aura 6 prix en espèces.

Bourbourg. - (Hameau de Quathove). — Hier, vers huit heures du matin, le petit Maerten Nestor, âgé de 3 ans, est tombé accidentellement dans le Waëtergand le Vliete. Aux cris de ce petit, le sieur Louis Vroylandt, se jeta à la nage et parvint à sauver ce petit être qui se serait infailliblement noyé.

PAS-DE-CALAIS

BÉTHUNE

— Une nommée Marie Goupin, femme Lefebvre originaire de la Somme âgée de 40 ans, séparée de son mari depuis de longues années et ayant déjà subi de nombreuses condamnations a été arrêtée hier matin à Béthune par M. Proix, commissaire de police pour filouterie d'auberge au préjudice de M. Louis Cornu, cabaretier dans la rue Saint-Pry.

— Une mention honorable vient d'être décernée à M. Pierre, adjudant-vaguemestre du 73e de ligne à Béthune, pour avoir, le 19 mars dernier, arrêté au péril de sa vie, sur la place St-Pol, un cheval emporté qui était attelé à une voiture.

Lens. — Deux meules de lentilles d'une valeur de 800 fr. appartenant à M. Blanchart, entrepreneur de transports à Lens, ont été détruites par un incendie. Un mineur nommé Médara Degaey trouvé en état complet d'ivresse et couché à une soixantaine de mètres du lieu du sinistre a été arrêté sous l'inculpation d'incendie. On présume qu'involontairement cet individu en voulant allumer sa pipe a communiqué le feu aux deux meules.

— M. le commissaire de police, à la suite d'une perquisition, vient de dresser procès-verbal pour vol de récoltes contre les nommés Pierre Parent et Louis Procureur, mineur, demeurant au Grand-Condé.

Les membres du parquet de Béthune sont venus samedi soir à Lens faire sur place leur enquête relativement au vol de 2500 francs dont a été victime M. Montmez, négociant en vins à Beaune et que nous avons signalé dans un précédent numéro

Liévin. — Les nommés Louis Stiévenard, âgé de 32 ans, ouvrier mineur, travaillant dans une des galeries de la fosse numéro 8 bis des mines de Liévin a été surpris par un éboulement. Il a été remonté ayant la jambe droite brisée et de sérieuses blessures sur le corps.

Mazingarbe. — A la suite d'une violente discussion, la dame Adèle Coinie, épouse Létienne a porté des coups de sceau et fait des blessures à la nommée Octavie Delabre, femme Piet. Procès-verbal a été dressé par la gendarmerie

Allouagne. — On a volé une demi-douzaine de poules dans le parc de M. d'Alincourt, à Allouagne.

Bruay. — Dans la nuit de jeudi à vendredi, vers minuit et demi, les époux Jules Crétal, demeurant au n° 97 de la cité n° 3 à Bruay, furent réveillés par un bruit extraordinaire provenant du rez-de-chaussée. Ils s'empressèrent de descendre et arrivèrent dans la cuisine au moment où un malfaiteur s'enfuyait par la fenêtre. Ils s'aperçurent alors qu'il leur avait enlevé un drap, une chemise et un pantalon.

SAINT-OMER

Neutque-Norbécourt. — Un malfaiteur s'est introduit par escalade dans la demeure de M. Courbot, pendant son absence et a dérobé divers objets d'une valeur de 50 francs et environ 10 fr. en numéraire. On a des soupçons sur un individu.

Wavians. — Le nommé H. a été arrêté comme insoumis, par la gendarmerie de Lumbres.

CALAIS

Carnaval d'été. — La société l'« Union des coiffeurs » pousse avec activité les préparatifs pour le carnaval d'été qui aura lieu le 17 juin. D'après les affiches cette fête est appelée à faire sensation. Rien n'a été négligé pour dépasser le succès obtenu l'année dernière. Une cavalcade parcourra toutes les principales rues de la ville. Les personnes désireuses de quêter au profit du bureau de bienfaisance ou de former des groupes sont priées de se faire inscrire.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Cambrai

A la requête du ministère public, le tribunal a condamné :

Beauvois Ismérie, femme Lefebvre, 45 ans, ménagère à Carnières, pour mendicité habituelle, à 3 mois de prison.

Riber Casimir, 51 ans, sans profession ni domicile, né à Valenciennes, pour escroqueries, à 2 ans de prison et 50 fr. d'amende.

Delsart Fénelon, 40 ans, marchand de marne à Viesly, pour abus de confiance à 25 francs d'amende.

Boucly Arsène, 23 ans, journalier à Cambrai, pour tenue illicite d'un cabaret, à 25 fr. d'amende.

Jarquin Amédée, 27 ans, journalier et Hodienne Marie sa femme, sans domicile, pour vols et coups au garde d'Ovillers, le mari à 4 mois et la femme à 15 jours de prison.

Fatoux André, 58 ans, journalier à Carnières, pour tenue illicite d'un cabaret, à 16 francs d'amende.

Dhennain François, 18 ans, tisseur à Fontaine-au-Pire, pour coups et ivresse, à 25 francs d'amende.

Delalle Adéline, femme Fontaine, 32 ans, raccommodeuse de tulle à Caudry, pour coups, à 16 francs d'amende.

Danjou Fénelon, 40 ans, cultivateur au Cateau, pour coups, à 50 fr. d'amende.

Boittiaux Philomène veuve Lagouge, 51 ans, débitante à St-Vaast, pour coups, à cinq francs d'amende.

Barret Joseph, 17 ans, tisseur à Haucourt et Lefebvre Victor, 25 ans, garçon brasseur, à Ligny, pour coups, le premier à 3 jours et le second à 8 jours de prison.

Verquin Jules, 38 ans, journalier à Saulzoir, pour coups à 15 jours de prison.

Wibert Jules, 38 ans, tisseur et Leblanc Louis, 39 ans, journalier demeurant tous deux à Villers-Guislain, pour outrage aux mœurs et voies de fait le premier à 6 jours de prison le second à 50 fr. d'amende.

Mottart Camille, 28 ans, directeur de l'usine à gaz à Masnières, pour déversement dans l'Escaut d'eau de nature à détruire le poisson, à 50 fr. d'amende.

Colard Chrysostome, 32 ans, et Ramette François, 41 ans, tous deux journaliers à Clary, pour vol d'arbres fruitiers, à un mois de prison chacun.

Bury Jean-Baptiste, 30 ans, journalier à Caignicles, pour vol de bois à 6 jours de prison, avec sursis.

Bocquet Georges, 13 ans, et Tribout Oscar, 13 ans, tous deux demeurant à Rejet-de-Beaulieu, pour vol et complicité de vol de numéraire, à être détenus dans une maison de correction jusqu'à leur vingtième année.

Dronsart François, 45 ans, journalier à Carnières pour coups, bris de clôture et ivresse à un mois de prison et 60 fr. d'amende.

La pêche en eau douce

L'ouverture, enfin ! Au moment où mes amis liront ces lignes, la dernière semaine de privation sera entamée, combien vont compter les jours, combien vont rêver pendant les nuits ?

Nos voisins les belges, plus heureux ou moins malheureux, ce qui est plus exact, ont pu dès *hier* dimanche faire l'ouverture, le gouvernement belge parfait avoir conscience de ce qu'est vexatoire et inutile la période d'interdiction en ce qui concerne la pêche à la ligne et il abrège dans la mesure du possible, c'est-à-dire tout en maintenant la loi de 1829, les privations qu'elle impose aux pêcheurs à la ligne.

Chaque année tant en avril qu'en juin, les journaux spéciaux aux pêcheurs protestent contre cette fermeture, reste d'un autre âge, qui ne supporte pas l'examen.

Qu'il y ait interdiction de pêche aux filets pendant une période correspondant le plus possible au frai des espèces les plus répandues, cela s'explique, c'est nécessaire parce que les filets en raclant le fond et les rives détruisent infailliblement les frayères, mais que peut faire la ligne sur le frai du poisson ?

Le poisson que nous prenons avant le frai n'était-il pas appelé à faire œuvre de reproduction un peu plus tard. Celui que nous prenons après ne deviendra-t-il pas reproducteur à son tour l'année suivante ?

Dans la pratique qu'arrive-t-il ?

C'est que la pêche à la ligne est interdite pendant deux mois pleins et que la pêche au filet, bien qu'également défendue est pratiquée plus que jamais.

Les pêcheurs de profession, ceux qui détruisent réellement le poisson, ceux qui ont intérêt à en détruire le plus possible pêchent aussi bien pendant la période d'interdiction.

La fermeture, mais c'est la joie des braconniers.

Seuls respectent la loi, les pêcheurs à la ligne.

Ceux qui vivent de la pêche, grâce à des complaisances criminelles, prennent le poisson, le vendent au grand jour, en font des expéditions *journalières aux halles de Paris*.

Toujours l'égalité devant la loi !

La pêche ne sera réellement fermée que lorsqu'on aura adopté pour le poisson ce qui se fait pour le gibier dont la vente et le colportage sont interdits tant que la chasse est

Autrement qu'arrive-t-il ?

Les braconniers, quant arrive la fermeture, déclarent avoir dans leur réservoir une certaine quantité de poisson, on leur donne un certificat établissant cette réserve qui n'existe pas et qui permettra au braconnier de vendre du poisson pendant deux mois sans contrôle.

Quant aux pêcheurs de profession, ils trouvent des complaisances encore plus extraordinaires, des Maires leur donnent journellement des certificats d'origine constatant que le poisson qu'ils vendent a été pris dans des propriétés particulières.

Il n'y a pas besoin d'être pêcheur pour trouver le nom dont se qualifie ce petit bout de papier.

Qu'arrive t-il encore ?

C'est que le braconnier, le pêcheur de profession, trouvent des protecteurs, le pêcheur à la ligne trouve encore des ennemis.

Il est gênant, le pêcheur à la ligne, il se tient des jours entiers sur le bord de l'eau, pas moyen avec lui de faire ce qu'on voudrait, surtout maintenant qu'il lui est venu l'idée diabolique de s'associer et d'y voir clair.

Déjà on n'ose plus ou presque plus lui faire la guerre ouvertement, le morceau est trop gros et le temps est proche où ceux qui soutiennent encore les pêcheurs au filet verront que ce n'est plus de ce côté là qu'il faut regarder venir le vent.

En attendant la révision de la loi, pêcheurs mes frères, je vous donne rendez-vous pour Dimanche prochain 17 Juin, au lever du soleil.

* **

La réunion d'Estaires

Bien que je n'en sois plus à mon début, assister à une première réunion générale de pêcheurs, leur faire une conférence dans laquelle j'essaie de les pénétrer du feu sacré de l'association, sont toujours pour moi plaisirs nouveaux.

J'aime à me trouver au milieu de ces amis de la ligne, à leur exposer mes théories et lorsque la salle est pleine, comble, comme à Estaires, je me donne tout à ma mission.

Les organisateurs craignaient presque un insuccès à cause d'un festival qui avait lieu à quelques centaines de mètres de la salle choisie pour la réunion des pêcheurs.

Il n'en a rien été heureusement, presque tous les pêcheurs de la Gorgue et d'Estaires étaient là. Il y avait même quelques braconniers connus qui avaient tenu à savoir à quelle sauce ils seraient mangés.

Ils ont dû partir l'oreille basse, devant l'unanimité d'idées qui animait l'assistance en ce qui concerne la répression du braconnage.

Ils ont pu comprendre que le syndicat, prenant en main la surveillance de la région, leurs beaux jours étaient passés.

En somme bonne journée pour tous; en disant pour tous, j'entends pour les pêcheurs à la ligne, tant de La Gorgue, Estaires que pour le syndicat.

La société est fondée, elle a pris pour titre la « Patiente de La Gorgue-Estaires, » elle vient au monde forte de 67 membres, ce qui est un joli début, et bien entendu elle est entrée dans le syndicat dont elle est la 28e société.

Elle est dirigée par un comité et par une commission. Voici les noms des élus :

Président, M. Charles Wilson, directeur industriel.

Vice-président, M. Isidore Hennebique, cafetier.

Secrétaire-trésorier, M. Emile Capon, comptable.

Membres de la commission : MM. Jules Fruchart, employé ; Magniez, rentier ; Ch. Bossart, tisserand ; Louis Carle, batelier ; Georges Viéville, négociant ; *Adolphe Gillon, tisserand* ; Auguste Fenart, receveur de l'octroi ; Charles Delacherie, économe.

A la « Patiente », je souhaite longue vie.

C. DELALYE.

TRIBUNE PUBLIQUE

Monsieur le Directeur,

Un sieur Deratte, plafonneur, adresse au *Journal de Roubaix*, une lettre qu'on lui a faite, protestant contre le lot qui lui est attribué.

Je tiens à dire que les allégations du sieur Deratte sont fausses de tous points.

Le tirage de la tombola, auquel j'ai procédé avec les membres de la Commission, s'est fait dans des conditions absolues d'impartialité et il n'est venu à l'esprit de personne, dans la foule qui se pressait chez M. Oscar Lefèvre, de critiquer notre façon d'opérer.

Le sieur Deratte essaie en outre de dénaturer le caractère de notre œuvre ; il n'y réussira pas, malgré ses venimeuses insinuations.

L'Association amicale des Anciens élèves de l'Ecole de la rue Turgot, a été fondée en 1889 et les nombreuses fêtes et tombolas qu'elle a organisées ont toujours été faites en dehors des différents partis qui se sont succédés à l'Hôtel-de-Ville.

Le sieur Deratte ne devrait pas oublier non plus que, quand on adresse une réclamation à quelqu'un, surtout à une femme, on doit la faire dans des conditions de calme et de forme comme il convient à des gens bien élevés.

Veuillez agréer, etc.

Henri Lesaffre, fils,
Secrétaire de l'Association amicale des Anciens élèves de l'Ecole, de la rue Turgot.

Roubaix, le 9 juin 1894.

P. S. — La Commission se réunit à l'Ecole, lundi à huit heures du soir; elle sera à la disposition du sieur Deratte et de son secrétaire jusqu'à neuf heures du soir.

MAUX d'ESTOMAC Aigreurs, Constipation Migraines, Mauvaises Digestions, TOUJOURS GUÉRIES par la POUDRE SALINE RAFRAICHISSANTE du Dr BURGGRAEVE N'EXIGE AUCUN CHANGEMENT DE RÉGIME PRIX : 1 FR. LA BOITE Phie BRUNEAU, LILLE.

Photographie Elkan
74, rue Pellart, 74, ROUBAIX
Premières COMMUNIONS
12 portraits pour 5 francs, avec une belle carte album comme prime. Portraits de luxe 10 francs la douzaine, donnant droit à un superbe portrait peint à l'huile sur bois.
Renommé pour photographies d'enfants par procédé extra-rapide.
Groupes de familles et de sociétés.
Reproduction d'anciens portraits.
Grands portraits au charbon 25 0/0 meilleur marché que partout ailleurs.
La maison achète et vend d'occasion, les appareils photographiques.

POUR DÉVELOPPER LEURS FORCES les dames, les enfants et les personnes anémiées devraient consommer quotidiennement et régulièrement (*pur ou avec de l'eau*) l'excellent *VIN* de
BANYULS-TRILLES
justement recommandé par les célébrités médicales en raison de ses propriétés toniques et fortifiantes
Dans tous les Cafés, les bons Estaminets
et chez les Entrepositaires
Exiger l'étiquette sur la bouteille.

SPECTACLES & CONCERTS

Union Dramatique. — La soirée offerte hier soir, par l'*Union Dramatique*, à ses membres honoraires, dans la salle des fêtes, de la place Leverrier, a obtenu un grand succès.

Tous les numéros inscrits au programme, ont été fidèlement remplis et ont soulevé les applaudissements les plus chaleureux.

L'heure tardive à laquelle la soirée s'est terminée nous empêche d'en donner aujourd'hui un compte rendu détaillé; nous le ferons demain.

PETITE CORRESPONDANCE

J. C. — C'est le droit du marchand de ne pas vouloir vendre ce qu'il a affiché à tel ou tel prix. Vous ne pouvez rien faire.

LE FACTEUR.

Etat civil de Roubaix
Du 10 Juin

Naissances. — Pierre Delobel, rue Cadeau, 107 — Madeleine Décie, rue de l'Industrie, 135 — Germaine Baesens, rue de la Perche — Blanche Balcaen, rue Beaurewaert — Jeanne Vanderbrigghe rue Decrême — Emile Bourgeois, impasse Nabuchodonosor — Rachel Devallée, rue de Lannoy, 67 — Victor Derayenaere rue Beaurewaert — Alphonse Noppe, rue Bourgelat — Pierre Vlieghe, rue de Rome.

Décès. — Henriette Lempereur, 1 an 5 mois, rue Decrême.

Publications de Mariages. — Entre : Louis Dekeyser, soigneuse, rue d'Avelghem — Vanbelleghem Louis, tisserand, rue de l'Epeule, 222 et Marie Lemon, ménagère, rue de Rome — Jules Fontaine, jardinier à Wattrelos et Louise Delbecque, sans profession, boulevard de Strasbourg — Henri Hespel, employé de commerce rue de Leuze et Henriette Vanderstylen; ménagère, rue Jacquart — Edmond Vandenberghe, tisserand à Roubaix et Berthe Berlin, couturière, Courtrai — Jean-Baptiste Balcaen, corroyeur, rue des Anges et Marie Dusmoulin, tisserande, rue de France — Hippolyte Bombeck, peintre, rue de France et Amandine Devyl, lessiveuse, même adresse — Gustave Lefebvre, peigneur, rue d'Iéna et Marie Bruynseraede, coupeuse de velours, rue de Tourcoing — Zéphir Forest, employé de commerce à Tourcoing et Anna Lamourette, piquirière, rue de Lille — Gustave Labbens, mécanicien, rue Decrême et Marie Dubus, dévideuse, rue de Lille — Hector Vanhove, domestique, rue de Louis et Angèle Lesaffre, tisserande, même rue — Henri Vanelslande, garçon brasseur à Wervicq et Marie Lefebvre, ménagère, rue du Tilleul — Léon Hermaçon, rue de la Balance et Zelma Castel, journalière, rue de la Balance — Jean-Baptiste Sommaert, tailleur d'habits à Roubaix et Jeanne Lévêque, domestique à Aubencheul-au-Bois — J.-B. Parton, horloger, Grande rue et Marie Denys, cabaretière, rue de la Providence.

REVUE HEBDOMADAIRE

Paris, le 10 juin.

Les bruits qui circulent depuis plusieurs jours sur la possibilité d'un impôt sur le coupon des rentes rendent le marché très hésitant, Le 3 0/0 a fini la semaine à 100,55, le 3 1/2 à 106,90.

L'Italien est tenu avec beaucoup de fermeté à 79.17.

On remarque des négociations très actives et très importantes sur l'obligation ottomane nouvelle à 445 fr.

Les sociétés de crédit n'ont éprouvé que de faibles écarts.

La Banque de France cote 3 900.

Le Crédit foncier s'est maintenu de 962 50 à 965 francs. L'agitation qui vient de se produire sur le marché des valeurs de chemin de fer a encore contribué à resserrer autour du Crédit foncier la clientèle qui y était attachée.

On tient le Comptoir d'Escompte à 505. Cet établissement vient de créer une nouvelle agence à Alger.

Le Crédit lyonnais s'est négocié constamment de 740 à 742,50.

La Société générale ne s'est pas modifiée à 456.

En présence d'un appel de fonds devenu inévitable par suite de la perte totale du capital actions, les porteurs de titres du Crédit foncier de Tunisie ne doivent pas hésiter à vendre, même aux cours dépréciés que l'on cote actuellement.

On sait que la Banque ottomane, la Société générale et la Banque de Paris mettront en souscription le 14 courant les 119,254 obligations du chemin de fer de Salonique à Constantinople restant à émettre sur les 320,000, dont la création a été autorisée en 1893 par l'assemblée générale. On sait également que le gouvernement turc a affecté à la garantie de cette ligne les dîmes des provinces qu'elle traverse. Ce système déjà appliqué en Asie-Mineure au chemin de fer d'Ismidt à Angora a donné les meilleurs résultats, puisque, depuis l'ouverture de la ligne, le produit des dîmes des provinces qu'elle dessert s'est élevé du chiffre de 14 1/2 millions en 1889, au chiffre de 20,300,000 fr. en 1892.

Les charges que l'Etat assume par suite du fonctionnement de ce système de garantie se trouvent donc compensées en grande partie par l'accroissement des ressources du pays.

L'action des Messageries maritimes est très bien tenue à 570, tandis que l'action de la Compagnie transatlantique est très éprouvée depuis quelque temps et ne vaut plus que 360.

Transactions suivies sur la part du Patin caoutchouc fer.

L'obligation des Chemins Economiques fait 416 fr.

BONS PANAMA
LOTS du CONGO
délivrés en tous temps avec faculté de revente à des conditions particulières par la Maison
J. BULTÉ
Comptoir de Change
ROUBAIX, 35, Rue Neuve, ROUBAIX
ACHAT et VENTE à forfait de Titres négociables
Exécution rapide de tous ordres avec les Bourses de Paris, Lille, Bruxelles, Anvers, Londres, Amsterdam.
Souscription aux Emissions, — Versement, conversion.
Paiement immédiat et sans frais des COUPONS présentés à l'échéance.
BOURSE DE LILLE ET BRUXELLES
Achat et Vente d'Actions de Charbonnages

Maladies de la Vessie
Gravelle, Calculs, Pierre, Goutte et Rhumatisme, Catarrhe, Incontinence, Rétention, Blennorrhagie, Néphrites et Coliques néphrétiques, guéris par les
PILULES ROCHER
Pour se rendre un compte exact de son mal, lire avec attention la Brochure illustrée sur les Maladies de la Vessie, des Reins, etc.

A. PAJOT & CH. LEFEBVRE
Comptoir de Change
FONDÉ EN 1879
Siège Social :
LILLE, RUE NATIONALE, 69 bis
Succursales :
ROUBAIX, 6, rue de la Gare. | LILLE-WAZEMMES, Rue Gambetta, 1ter.
Ordres de Bourse
Exécutés aux bourses de Paris, Lille, Bruxelles, Amsterdam, etc., aux conditions les plus réduites Titres contre Espèces
Opérations à Forfait
Achat et Vente à forfait de tous titres de négociation courante Titres contre Espèces.
Coupons
Paiement des coupons et titres remboursables à présentation, sans dessaisissement ni bordereau à toute époque avant l'échéance, moyennant commission variant selon la durée de l'escompte.
Transferts — Conversions — Souscriptions
Charbonnages.

Les attestations de complaisance
On voit chaque jour dans les journaux des attestations prétendues de malades dont le nom est remplacé par une initiale: heureusement le public ne s'y laisse pas prendre... Mais c'est avec plaisir que nous insérons la lettre suivante, adressée à M. Lechaux, pharmacien à Bordeaux. La signature de cette lettre nous garantit la véracité de son contenu.
« Je n'ai, mon cher confrère, que des éloges à vous faire sur la préparation de votre Rob Lechaux, qui donne des résultats vraiment surprenants. En voici un entre autres : — Une jeune femme souffrait horriblement de dartres vives qui lui couvraient une partie du corps. Depuis plus de dix ans, elle était en traitement sans aucun résultat. En quatre mois, au moyen du Rob Lechaux et de votre Pommade Antidartreuse, elle a obtenu une guérison complète. Depuis plus d'un an elle jouit d'une parfaite santé. »
NORY, pharmacien de l'Ecole de Paris, Mayenne.
Nos lecteurs recevront franco 3 flacons pour 12 francs ou 6 flacons contre 21 francs, mandat, en s'adressant à l'inventeur M. Lechaux Pharmacien-Chimiste, à Bordeaux. On peut aussi lui demander gracieusement son étude intéressante (60e édition), sur la régénération du sang.

Réglisse Pectorale L. B. AU GOUDRON
Sa supériorité sur les autres bonbons et pastilles au goudron a été reconnue par tous ceux qui en ont fait usage.
La boîte : 60 CENTIMES, chez les Pharmacies
Exiger, sur la Bande qui entoure la Boîte, la Marque L. B. en rouge.
Adresser demandes par poste à la pharmacie Le Beuf, à Bayonne.

ÉTRENNES 1894
A. LE VASSEUR & Cie, Éditeurs
33, Rue de Fleurus, PARIS.
ALEXANDRE DUMAS Les TROIS MOUSQUETAIRES
Édition de GRAND LUXE
Illustrée de 250 dessins de Maurice LELOIR
DEUX MAGNIFIQUES VOLUMES IN-8° COLOMBIER
Brochés : 50 fr. — Reliés amateur : 70 fr.
PAYABLES 5 fr. par Mois

BULLETIN LAINIER
MARCHÉ A TERME
de Roubaix-Tourcoing
DU 9 JUIN

Cote officielle de 5 heures 1/2
Peignés de la Plata et de l'Uruguay

Livraisons	TYPE 1 qual. à fabr. Cote préc.	TYPE 1 qual. à fabr. Cote jour	TYPE 2 qual. cour. Cote préc.	TYPE 2 qual. cour. Cote jour	TYPE B F Cote préc.	TYPE B F Cote jour
Janvier ...	4 225	4 225	..	..	..	..
Fév.	4 30	4 30	..	..	..	..
Mars	..	..	..	..	..	..
Mars nouv			..	..	..	..
Avril	..	..	..	..	..	..
Mai	..	..	..	..	..	..
Juin	4 00	4 10	..	..	..	..
Juillet	4 075	4 125	..	..	..	..
Août	4 10	4 15	..	..	..	..
Septembre.	4 125	4 20	..	..	..	..
Octobre ...	4 15	4 225	..	..	..	..
Novembre.	4 175	4 25	..	..	..	..
Décembre.	4 20	4 25	..	..	..	..

Peignés d'Australie
Type A B

Janvier	4 45	...	Juillet	4 30	..
Février	—	...	Août	4 30 —	..
Mars	—	...	Septembr.	4 375	..
Avril	—	...	Octobre	4 40	..
Mai		...	Novembr.	4 45 —	..
Juin	4 35	...	Décembr.	4 475	..

DÉTAIL DES VENTES

Ventes du jour
Type unique

Juin	5.000	»	à 4.10
Juillet	30.000	»	à 4.125
Id.	15.000	»	à 4.15
Août	5.000	»	à 4.15
Id.	5.000	»	à 4.175
Septembre	5.000	»	à [illegible]
Id.	10.000	»	à 4.20
Octobre	5.000	»	à 4.225
Novembre	5.000	»	à 4.25
Décembre	25.000	»	à 4.225
Id.	5.000	»	à 4.25
Id.	35.000	»	à 4.275
Janvier	15.000	»	à 4.275
Id.	15.000	»	à 4.30
Février	5.000	»	à 4.30

Australie A B

Juillet	10.000	»	à 4.30
Août	15.000	»	à 4.325

Autres bourses

Janvier	15.000	»	à 4.275

Total 210.000 kilos
Tendance calme.

Imprimerie de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing [illegible]
Le Gérant : [illegible]